

Le 26 avril 2021

**Monsieur Jacques AUZOU**  
**Président du Grand Périgueux**

Monsieur le Président,

Comme chacun sait, la Dordogne est un département touristique avec une affluence très forte au mois de juillet et août. C'est une excellente chose pour notre économie et ce n'est certainement pas notre filière de l'hôtellerie de plein air, que je représente, qui s'en plaindra, nous travaillons d'ailleurs pour cela chaque jour.

Cela étant, l'attractivité de notre destination conjuguée à une envie d'autonomie presque sans limite de certains voyageurs avec la crise sanitaire actuelle, a engendré une augmentation très significative du camping sauvage.

Je souhaite évoquer avec vous cette problématique du camping sauvage, qui a pris de l'ampleur ces dernières années et particulièrement l'été dernier car la crise sanitaire a représenté un effet d'aubaine pour cette pratique.

Il s'agit le plus souvent de camping-cars et dans une moindre mesure de caravanes ou parfois de tentes. Quel que soit le mode d'hébergement, j'insiste sur le fait que notre démarche n'a pas pour but de stigmatiser telle ou telle catégorie, d'autant que nous accueillons aussi dans nos structures de nombreux camping-caristes, et cela, avec la plus grande bienveillance.

Les conséquences de cette dérive doivent être regardées par le prisme environnemental.

En effet une recrudescence de nuisances a été constatée durant l'été 2020.

Notre département possède de nombreux espaces naturels et protégés, nous avons également la chance d'avoir de très belles rivières, parmi elles, la Dordogne (classée Réserve de Biosphère par l'UNESCO le 11 juillet 2012 pour la préservation des paysages, des écosystèmes et des espèces avec pour objectif de conserver un équilibre entre la nature et les activités humaines) et la Vézère dont le site de la vallée est inscrit au patrimoine de l'UNESCO.

Les enjeux dépassent évidemment le cadre de notre profession, nous ne disposons pas de moyens directs ni de la responsabilité de gestion de cette problématique.

En revanche, nous avons la volonté de sensibiliser et de mettre en alerte les différents acteurs concernés et compétents, aux premiers rangs desquels se trouvent les élus locaux.

Ce nouveau fléau ne doit pas être pris à la légère, il porte atteinte au respect de notre environnement et dans le même temps à l'image de la Dordogne.

D'ailleurs notre département affiche une volonté d'excellence environnementale, nous en sommes totalement solidaires et par conséquent nous devons faire en sorte de la défendre.

Nous ne pouvons pas rester inactifs face à ce phénomène grandissant et face à tous les méfaits et les incivilités qu'il engendre et qui ont été largement constatés en 2020.

Durant une grande partie de l'été dernier, des dizaines de campings cars ont stationné et séjourné en bordure de rivières de manière illégale, entraînant de nombreuses nuisances : pollution de l'eau et des milieux aquatiques avec le rejet des eaux usées et détritiques dispersés dans les fourrés, rivières utilisées comme salle de bain (La responsable de la surveillance du domaine public fluvial a constaté un très grand nombre de camping-cars stationnés sur les berges de la rivière, elle en a même surpris un qui lavait son camping-car directement les roues dans l'eau...), témoignages d'agents techniques impressionnés par le gavage des poubelles jaunes sans tri à proximité des berges, feux de camp, chiens en liberté, nuisances sonores, dégradations des chemins et tassement des sols, atteintes aux espaces naturels qui sont souvent classés protégés et il est de notre responsabilité collective de faire en sorte qu'ils le demeurent.

Toutes ces dérives ne sont pas uniquement localisées en bord de rivières. Même si ce phénomène de camping sauvage y a été particulièrement marqué durant l'été 2020, divers secteurs et de nombreuses communes, sur l'ensemble du département, sont également impactés.

D'autres régions de France à fort attrait touristique ont connu, avant nous, cette problématique. Ils ont dû se mobiliser et réagir en canalisant de manière claire et réglementée le stationnement des camping-cars.

Il est primordial d'anticiper ce nouveau mode de tourisme qui risque de nous submerger de plus en plus en Dordogne.

D'autre part, cette pratique trouve aussi un écho important sur internet où de nombreux sites font la promotion de belles régions et beaux endroits aux accès non réglementés où il est facile de séjourner et de faire du camping sauvage.

Je veux donc passer un message d'alerte fort, nous devons nous attacher à maîtriser ce phénomène et ne pas le subir comme ce fut le cas l'été dernier.

Pour obtenir des résultats, nous devons prendre collectivement de la hauteur et traiter ce sujet de manière transversale, globale et coordonnée.

Il ne s'agit pas de regarder les intérêts propres de chacun de manière cloisonnée, où il y aurait d'un côté des communes qui voudraient des camping-cars en accès libre sur leur territoire parce que ce serait bon pour leurs commerces et de l'autre côté des campings qui ne sauraient tolérer le stationnement d'un camping-car ailleurs que dans leurs structures.

En vérité, nous avons les moyens de répondre à un double objectif commun : continuer de faire du Périgord une terre d'accueil reconnue, tout en préservant son environnement exceptionnel et, par là même son image et sa réputation.

Entre les aires camping-cars réglementées et les campings il y a suffisamment de capacité d'accueil en Périgord.

Pour endiguer ce phénomène et continuer à faire de la Dordogne une destination touristique de grande qualité, nous avons besoin que les élus et les institutions locales prennent concrètement en main cette problématique du camping sauvage.

Il faut sensibiliser et aider les mairies à connaître et appliquer les restrictions et interdictions du camping sauvage sur leur territoire communal.

Comme vous le savez, en l'absence d'arrêté municipal, les forces de l'ordre sont dans l'incapacité d'intervenir sur le domaine public et donc d'agir en temps réel sur le terrain.

Certaines communes se sont déjà engagées dans ce sens, en mettant en place des arrêtés et une réglementation claire et dissuasive.

Les camping-cars y sont les bienvenus mais ils ne peuvent pas y séjourner de manière anarchique. Ils sont invités à séjourner sur des espaces dédiés comme des aires de camping-cars réglementées ou des campings (pour rappel au nombre de deux cents en Dordogne).

Il serait certainement intéressant pour une meilleure cohérence et davantage d'efficacité de mutualiser la réflexion par secteur ou groupe de communes et ainsi apporter les meilleures réponses localement.

Je suis conscient du fait que nous ne pourrions peut-être pas remédier à cette problématique partout dans le département en quelques mois, mais il est tout à fait possible de mettre en place rapidement des dispositifs et des réglementations pour éviter les dérives et les dommages de l'été dernier, notamment au bord de nos rivières.

Nous vivons une crise sanitaire sans précédent, ses répercussions seront certainement longues et nombreuses. En Dordogne, le tourisme représente un pan de notre économie important et stratégique (environ 30 %), nous devons être très vigilants pour que l'attractivité et le rayonnement de la Dordogne reste à un haut niveau.

Les nuisances, les nombreuses atteintes à l'environnement et à l'image de notre département qu'a pu provoquer le camping sauvage en 2020 représente un réel danger et il ne saurait disparaître dans le futur si nous restons inactifs.

Avec cette lettre, j'espère réellement contribuer à la prise de conscience collective qu'il est urgent d'agir et de se mobiliser.

Nos biens les plus précieux sont notre nature et notre environnement, en les protégeant nous protégerons aussi notre économie et les acteurs économiques dédiés au tourisme de notre territoire.

Je vous remercie de m'avoir lu, je compte sur votre engagement pour que nous puissions trouver ensemble les meilleures solutions et je me tiens à votre disposition pour échanger sur le sujet.

Meilleures salutations,

**Stéphane MOTTIER, Président du Syndicat de l'Hôtellerie de Plein Air de Dordogne**

 <p><b>LES CAMPINGS DORDOGNE PÉRIGORD</b> FRANCE <b>Le plein-air c'est de l'or</b> <a href="http://www.campingsdordogneperigord.com">www.campingsdordogneperigord.com</a></p>	<p><b>Syndicat Départemental de l'Hôtellerie de Plein Air</b></p> <p>Stéphane Mottier Président 06 64 62 58 65 <a href="mailto:stephane.mottier@sdhpa-dordogneperigord.fr">stephane.mottier@sdhpa-dordogneperigord.fr</a></p> <p>Avenue Gambetta, Place Marc Busson - 24200 Sarlat Site professionnel : <a href="http://www.sdhpa-dordogne.fr">www.sdhpa-dordogne.fr</a></p>
--	--